

COVID 19 – ANNEXE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FORMATION

Vous vous êtes inscrit à une formation organisée par la Chambre d'agriculture de l'Ardèche. Notre organisme de formation met tout en œuvre pour assurer la sécurité des apprenants et des formateurs en cette période. Des mesures ont été mises en place. Nous vous invitons à en prendre connaissance ci-dessous. Ces mesures complètent les recommandations fixées par les autorités publiques dans le cadre de cette crise sanitaire (gestes barrières, distanciation sociale...).

Toute personne participant à une formation s'engage à les respecter. Si vous avez été récemment en contact avec une personne infectée par le Covid-19, ou si vous présentez des symptômes portant suspicion du Covid-19 (fièvre, toux...), veuillez ne pas vous déplacer et nous contacter pour reporter votre inscription à la formation.

Inscription obligatoire à une formation

- Seule la personne inscrite en amont de la formation pourra participer. Aucun stagiaire non inscrit ne sera accueilli le jour de la formation. Pas d'accompagnant autorisé.
- Pour toute demande auprès d'un agent, vous devez prendre un RDV.

Accueil à la Chambre d'agriculture de l'Ardèche (siège et antennes)

- Seules les personnes inscrites à une formation ou disposant d'un RDV seront autorisées à entrer dans les locaux.
- Merci dès votre entrée dans les locaux de :
 - porter un masque respectant les règles définies par les autorités publiques. Le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas.
 - vous laver les mains avec le gel hydro-alcoolique à votre disposition dans le hall et vous rendre immédiatement dans la salle de formation, sans attendre ni stationner dans le hall d'accueil,
- Respecter les distances de sécurité et les gestes barrières,
- Vous êtes accueillis pour une formation, dans une salle dédiée. Vous n'êtes pas autorisé à vous déplacer librement dans les locaux (à l'exception de l'accès aux toilettes ou de la sortie des locaux).
- Des affichages, des signalisations ont été apposés. Ils sont à respecter.

Accueil en formation

- L'accueil-café ne sera pas organisé. Chacun peut apporter sa bouteille d'eau pour la journée.
- Pensez impérativement à vous munir d'un crayon et de feuilles.
- Veuillez-vous laver les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique avant chaque entrée dans la salle, avant et après le repas. Vous signerez la feuille d'émargement à votre entrée en formation.
- Vous prendrez place à une table en veillant à respecter au moins un mètre avec un autre apprenant et le(s) formateur(s).

Pendant la formation

- Vous aurez à votre place, à votre arrivée, les documents administratifs à renseigner (fiche individuelle, fiche de satisfaction, contrat de formation...). Ils seront à déposer à l'issue de la formation dans une bannette sur la table située à l'entrée.
- Vous êtes invité à ne pas vous déplacer dans la salle durant la formation. Vous conservez la même place.
- Pour les formations en extérieur, veuillez à respecter les distances d'1 mètre avec les autres participants.
- Si la formation prévoit des déplacements sur le terrain, le covoiturage doit être fait en respectant les règles définies par l'état (2 maximum par voiture, un devant et un derrière, port du masque...).

Repas

Vous êtes invités à vous organiser individuellement.

A la fin de la formation

Veuillez vous laver les mains avant de quitter la salle en veillant à ne pas vous regrouper et à jeter votre masque jetable dans la poubelle prévue à cet effet.